

Nantes, le 15 octobre 2018

Assemblée régionale des 18 et 19 octobre
**Présentation du Débat d'Orienta­tion Budgétaire et
de la Décision modificative n°3**

Une stratégie budgétaire responsable et ambitieuse.

L'assemblée régionale des Pays de la Loire débatt­ra en séance plénière les 18 et 19 octobre prochains, la décision modificative n°3 ainsi que les principales orientations du futur budget primitif pour 2019 qui sera soumis au vote du Conseil régional en décembre prochain.

La Région amplifie son action sur la transition écologique à travers cette session

Plusieurs actions nouvelles sont proposées dont le plan régional de prévention et de gestion des déchets, la stratégie régionale pour la biodiversité pour concilier au mieux la protection de la biodiversité et le développement des territoires. Par ailleurs, lancé en mars dernier dans la feuille de route pour la transition écologique l'émission obligatoire verte de 100 M€ a levé 100 % des fonds pour financer des projets en faveur de la production d'énergies renouvelables, de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou de la mobilité durable.

1. La décision modificative n°3

L'examen de la décision modificative n°3 portera le budget annuel régional à 1 851 M€, avec une hausse de l'épargne brute de 15,25 M€ depuis le Budget Supplémentaire du mois de juin dernier. Le recourt à l'emprunt diminue de 19,2 M€ sur la même période en s'établissant à 222,9 M€. Hors amortissement de la dette et fonds européens, les dépenses d'investissement sont stables à 483 M€. Cette décision modificative décline les priorités politiques de la majorité tout en proposant des ajustements de recettes et de dépenses en s'inscrivant pleinement dans la trajectoire financière fixée.

2. Les orientations budgétaires 2019

« Malgré un contexte économique incertain et une position ambiguë de l'Etat, **les orientations budgétaires 2019 nous engagent à maintenir le cap fixé, celui d'investir pour l'avenir. Nous souhaitons investir raisonnablement mais résolument aujourd'hui, c'est-à-dire à un niveau élevé mais compatible avec le niveau de ressources régionales, pour ne pas sacrifier l'investissement de demain. C'est une question de responsabilité politique devant les Ligériens. Les résultats de nos politiques publiques sont des encouragements à maintenir et à amplifier le cap avec une stratégie budgétaire responsable et ambitieuse. Nous confortons notre action volontariste pour améliorer le quotidien des habitants et préparer l'avenir des Pays de la Loire en renforçant le développement et le rayonnement de tous ses territoires.** » déclare Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Les 3 combats pour l'emploi local, pour l'équité territoriale et pour l'efficacité régionale menés par la majorité régionale depuis près de trois ans produisent aujourd'hui **des résultats concrets** : l'inversion de la courbe du nombre d'apprentis, avec **11% d'apprentis supplémentaires**, le plan de **bataille pour l'emploi**, **6 futurs lycées**, plusieurs **centaines d'entreprises accompagnées individuellement grâce au nouveau Contrat de Croissance**, plus de **600 communes déjà soutenues** dans le cadre des mesures du Pacte régional pour la ruralité, la nouvelle convention TER entre la Région et la SNCF qui va permettre **d'améliorer la qualité de service pour les usagers**, la **stratégie agri-alimentaire** partagée ou encore la feuille de route pour la **transition écologique**,...

Une stratégie financière qui poursuit le cap fixé...

« La Région fait le choix de la responsabilité et de l'équilibre permettant de garantir durablement la solidité financière de la Région et de continuer à investir pour l'avenir des territoires ligériens. Un choix salué avant l'été par l'agence de notation financière Standard & Poor's qui a rehaussé la note financière de la Région de AA- à AA, soit la note maximale pouvant être attribuée à une collectivité locale. » précise Laurent Dejoie, vice-président en charges des finances.

Depuis 2016, la Région s'est engagée à tenir un cap de sérieux budgétaire reposant sur des piliers fondamentaux. S'agissant de la période 2019 - 2021, la Région continuera de respecter ces piliers :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un haut niveau d'épargne brute, autour de 250 M€ ;
- Un niveau d'investissement significatif, de 450 M€, qui permet de porter haut l'ambition régionale sur les politiques publiques qui relève de notre responsabilité tout en préservant les grands équilibres budgétaires pour les générations futures ;
- Une capacité de désendettement n'excédant pas sept années en fin de mandature ;
- Le non recours au levier fiscal.

... En tenant compte d'un contexte incertain

Le Gouvernement s'est engagé dans un mouvement de recentralisation inédit et inquiétant pour l'avenir des territoires avec la réforme de l'apprentissage qui dessaisit les Régions de cette compétence majeure au risque de briser la dynamique locale autour de cette voie d'excellence. Cette recentralisation fait planer une menace sérieuse sur l'avenir de nombreux CFA et sur le maillage territorial pertinent et efficace existant en Pays de la Loire. Refusant d'abandonner l'apprentissage, la Région prend ses responsabilités afin de poursuivre la dynamique impulsée par l'action régionale depuis trois ans.

Cette incertitude structurelle s'ajoute aux promesses non tenues de l'Etat et notamment la non reconduction du fonds de soutien à l'économie et la baisse constante de l'enveloppe normée des dotations d'Etat

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92